Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_01-DE

2020.07.01

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose d'élire à la commission d'appel d'offres, six membres titulaires (soit le Président et cinq autres membres) et cinq membres suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
ÉLIT les membres de la commission d'appel d'offres (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_01-DE

Commission ou sous-commission	Président de la Commission	Membres Prénoms NOMS
Appel d'Offres		
Titulaires	Maurice BOISON	Jean-Paul BEYRIE
		Nicolas MELIET
		Christian TOUHE-RUMEAU
		Frédérique BROSSARD
		Jean RODRIGUEZ
Suppléants		Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
		Alexandre BAUDOUIN
		Bernard MARSEILLAN
		Philippe BRET
		Patricia ESPERON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose d'élire à la Commission de Délégation de Service Public six membres titulaires (soit le Président et cinq autres membres) et cinq membres suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
ÉLIT les membres de la commission de délégation de Service Public (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_02-DE

Commission ou sous-commission	Président de la Commission	Membres Prénoms NOMS
Délégation de service public		
Titulaires	Maurice BOISON	Jean-Paul BEYRIE
		Nicolas MELIET
		Christian TOUHE-RUMEAU
		Frédérique BROSSARD
		Jean RODRIGUEZ
Suppléants		Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
		Alexandre BAUDOUIN
		Bernard MARSEILLAN
		Philippe BRET
		Patricia ESPERON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.

ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.

ABSENTS :

PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.

SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Monsieur le Président indique que, conformément aux articles R. 2222-1 à R. 2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission de contrôle financier doit être créée dans la mesure ou la Communauté de communes a plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement. Sa composition est librement fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose de désigner, au sein de cette commission, 7 membres titulaires (soit le Président et 6 autres membres).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

ARRÊTE le nombre de titulaires à 7 membres (le Président de la Communauté de Communes et 6 membres),

DÉSIGNE les membres de la commission de contrôle financier (conformément au tableau ci-annexé).

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_03-DE

Commission ou sous-commission	Président de la Commission	Membres Prénoms NOMS
Contrôle financier		
Titulaires	Maurice BOISON	Patrick GIACOSA
		Frédérique BROSSARD
		Xavier FERNANDEZ
		Annie DHAINAUT
		Alexandre BAUDOUIN
		Jean RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_04-DE

2020.07.04

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : PROPOSITION DE COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Président indique que conformément aux articles 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), il convier de proposer des commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).
Il précise que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.
La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.
L'organe délibérant de la communauté doit, **sur proposition des communes membres**, dresser une liste composée des noms :
• de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
• de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.
Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :
• être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
• avoir 18 ans au moins,
• jouir de leurs droits civils,
• être familiarisées avec les circonstances locales,

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_04-DE

• posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
• être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.
A compter de 2020 le Président de l'EPCI doit vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

L'article 1650 prévoit également que « *la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE la liste des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et des 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (conformément au tableau ci-annexé) ;
DIT que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté ;
DIT que cette liste sera transmise aux services préfectoraux et au directeur départemental des finances publiques pour désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_04-DE

Commission intercommunale des impots directs (CIID)

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
Titulaires	Christiane MONDIN-SEAILLES
	Tanguy MELIET
	Edouard DONA
	Nicole PINSOLLES
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Frédérique BROSSARD
	Jean-Paul BEYRIE
	Françoise MARTINEZ
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Daniel BELLOT
	Guy AUBERT
	Gisèle BIEMOURET
	Evelyne RODRIGUEZ
	Benoît AUPRETRE DE LAGENEST
	Frédéric DOUSSET
	Bernard FULGENCE
	Viviane BIEMOURET
	Frédéric JAUSSERAND
	Ludovic ROUMAT
Suppléants	Alexandre BAUDOUIN
	Charles LABATUT
	Philippe BOYER
	Guy-Noël DUFOUR
	David ALBINET
	Bernard JEGUN
	Alexandre CARDONA
	Camila CAZZOLA
	Sylvain BRUN
	Laetitia LABEYRIE
	Colette BOURROUSSE
	Quitterie LUCAS
	Bastien MAZZONETTO
	Alain RIVA
	Jean-Louis DUBUC
	Gérard SOLARY
	Xavier FERNANDEZ
	Patricia ESPERON
	Michel MESTE
	Sandrine REDOFI DE ZAN

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2020.07.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------0----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur le Président rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : *« Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale… et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances… ».*

Monsieur le Président propose de créer cette commission, d'arrêter sa composition à 27 membres soit le Président de la Communauté de communes plus un membre par commune. Cette création se fait à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire.
Chaque commune devra désigner en son sein son délégué à la CLETC. La CLETC élit ensuite en son sein le Président et le Vice-Président

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_05-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
CRÉÉ la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
ARRÊTE sa composition à 27 membres, soit le Président de la Communauté de communes plus un membre par commune,
DIT que le Président et le Vice-Président de cette commission seront élus par les membres de cette commission.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2020.07.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

Monsieur le Président expose que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le Président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement.

Cette commission pour l'accessibilité est composée notamment :
- des représentants de la Communauté de communes,
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,

ainsi que :
- de représentants d'autres usagers de la ville.

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_06-DE

Cette commission a pour missions de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- établir un rapport annuel soumis au Conseil communautaire et transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (AdAP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Monsieur le Président propose d'arrêter la composition de cette commission comme suit :

- le Président et 6 représentants des élus du territoire ;
- 2 représentants des personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- 2 représentants des personnes âgées ;
- 1 représentant des acteurs économiques ;
- 1 représentant d'autres usagers de la ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
ARRÊTE la composition de la commission comme visée ci-avant,
DÉSIGNE les représentants élus,
DIT que le Président désignera par arrêté les autres représentants de cette commission.

Pour extrait conforme le 06 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_06-DE

Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA)

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
Président	Maurice BOISON
6 représentants élus	Cécile LAURENT
	Raymonde BARTHE
	Philippe BRET
	Helene DELPECH
	Nicolas MELIET
	Nicolas LABEYRIE
2 représentants personnes handicapées pour tous les types de handicap	
2 représentants des personnes âgées	
1 représentant acteurs économiques	
1 représentant des autres usagers de la ville	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2020.07.07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES et COMITÉS INTERCOMMUNAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré ligne par ligne tel qu'indiqué ci-dessous,
DÉCIDE de créer à l'unanimité, les douze commissions thématiques intercommunales, à savoir :

- La commission « Affaires générales, développement, relations extérieures, communication »,
- La commission « Développement économique »,
- La commission « Finances »,
- La Commission « Commerce, artisanat et entreprises »,
- La Commission « Associations »,
- La Commission « Urbanisme »,
- La Commission « Voirie »,
- La Commission « Tourisme »,
- La Commission « Agriculture, viticulture, circuits courts, environnement et alimentation »,
- La Commission « Social »,

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

- La Commission « Travaux »,
- La Commission « Logement et cadre de vie »,

DÉCIDE de créer à l'unanimité, les Comités suivants ainsi que la Commission Aérodrome Condom-Valence-sur-Baïse :

- Comité de Pilotage (COPIL) Salvandy (attributions du comité : réflexions et suivi du projet de création d'un pôle de services publics au centre Salvandy) ;
- COPIL OPAH (attributions du comité : suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale 2019-2023) ;
- Comité consultatif pour le mode de gestion du Pôle Viandes (attributions du comité : constitution de ce comité conformément au L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier examinera l'ensemble des options de gestion, directe ou déléguée, de ce service public. Il émettra un avis sur la solution qui lui semble la plus opportune) ;
- Commission Aérodrome Condom-Valence sur Baïse (attributions de la commission : étudier les questions propres à l'aérodrome : gestion, usagers…) ;

DÉSIGNE les membres de ces diverses commissions, comme visé dans les tableaux ci-annexés pour :

- La Commission « Affaires générales, développement, relations extérieures, communication », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Développement économique », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Finances », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Commerce, artisanat et entreprises », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Associations », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Urbanisme », **le conseil délibère par 47 voix pour et une abstention de Xavier FERNANDEZ** ;
- La Commission « Voirie », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Tourisme », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Agriculture, viticulture, circuits courts, environnement et alimentation », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Social », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Travaux », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- La Commission « Logement et cadre de vie », **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Comité de Pilotage (COPIL) Salvandy (attributions du comité : réflexions et suivi du projet de création d'un pôle de services publics au centre Salvandy), **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- COPIL OPAH (attributions du comité : suivi de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale 2019-2023), **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Comité consultatif pour le mode de gestion du Pôle Viandes (attributions du comité : constitution de ce comité conformément au L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier examinera l'ensemble des options de gestion, directe ou déléguée, de ce service public. Il émettra un avis sur la solution qui lui semble la plus opportune), **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Commission Aérodrome Condom-Valence sur Baïse (attributions de la commission : étudier les questions propres à l'aérodrome : gestion, usagers…), **le conseil délibère favorablement à l'unanimité**.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Affaires générales, développement, relations extérieures et communication

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Françoise MARTINEZ
	Alexandre BAUDOUIN
	Nicolas LABEYRIE
	Cécile LAURENT
	Frédérique BROSSARD
	Patricia ESPERON
	Annie DHAINAUT
	Christian TOUHE RUMEAU
	Charlotte FERNANDEZ
	Bernard MARSEILLAN
	Michel LABATUT
	Nathalie RATA
	Patrick DUBOS
	Michel MESTE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Développement économique

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Lionel PITTON
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Henri BOUE
	Frédérique BROSSARD
	Patricia ESPERON
	Cécile LAURENT
	Annie DHAINAUT
	Nicolas MELIET
	Jean-François ROUSSE
	Nicolas LABEYRIE
	Jean RODRIGUEZ
	Michel LABATUT
	Etienne BARRERE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Finances

Président	Membres Prénoms NOMS
	Frédérique BROSSARD
	Gilles MOUROT
	Jean-Paul BEYRIE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Gérard BEZERRA
	Patricia ESPERON
	Philippe BOYER
	Henri BOUE
	Alexandre BAUDOUIN
	Jean-François ROUSSE
	Gisèle BIEMOURET
	Michel MESTE
	Jean RODRIGUEZ
	Guy-Noël DUFOUR
	Cécile LAURENT
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Commerce, artisanat et entreprises

Président	Membres Prénoms NOMS
	Jean-François ROUSSE
	Joris MAYOR-PLANTE
	Françoise MARTINEZ
	Nicolas MELIET
	Cecile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Frédérique BROSSARD
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Martine LABORDE
	Patricia ESPERON
	Nicolas LABEYRIE
	Jean RODRIGUEZ
	Raymonde BARTHE
	Michel LABATUT
	Henri BOUE
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Associations

Président	Membres Prénoms NOMS
	Philippe DUFOUR
	Cecile LAURENT
	Charlotte FERNANDEZ
	Isabelle DUFAU
	Nicolas MELIET
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Patricia ESPERON
	Annie DHAINAUT
	Nicolas LABEYRIE
	Michel LABATUT
	Béatrice BRETTES GARCIA
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Urbanisme

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Philippe BRET
	Raymonde BARTHE
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Guy-Noël DUFOUR
	Henri BOUE
	Denis GAUBE
	Martine LABORDE
	Daniel BELLOT
	Philippe BOYER
	Patrick DUBOS
	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Jean RODRIGUEZ
	Patricia ESPERON
	Bernard MARSEILLAN
	Pierre DULONG
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Etienne BARRERE
	Gérard BEZERRA
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Charles LABATUT
	Michel LABATUT
	Michel MESTE
	Marie-Thérèse BROCA LANNAUD
	Françoise MARTINEZ
	Isabelle DUFAU
	Cécile LAURENT
	Frédérique BROSSARD
	Maxime CASTELNAU
	Nicolas LABEYRIE
	Alexandre BAUDOUIN
	Michel NOVARINI

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Voirie

Président	Membres Prénoms NOMS	
Maurice BOISON	Michel LABATUT	SAINT-PUY
	Raymonde BARTHE	BEAUCAIRE
	Annie DHAINAUT	BEAUMONT
	Philippe DUFOUR	BÉRAUT
	Guy-Noël DUFOUR	BLAZIERT
	Henri BOUE	CASSAIGNE
	Maurice BOISON	CASTELNAU SUR L'AUVIGNON
	Denis GAUBE	CAUSSENS
	Martine LABORDE	CAZENEUVE
	Jean-François ROUSSE	CONDOM
	Daniel BELLOT	FOURCES
	Philippe BOYER	GAZAUPOUY
	Patrick DUBOS	LAGARDERE
	Nicolas MELIET	LAGRAULET DU GERS
	Xavier FERNANDEZ	LARRESSINGLE
	Jean RODRIGUEZ	LARROQUE SAINT SERNIN
	Patricia ESPERON	LARROQUE SUR L'OSSE
	Bernard MARSEILLAN	LAURAËT
	Pierre DULONG	LIGARDES
	Sandrine REDOLFI DE ZAN	MAIGNAUT-TAUZIA
	Etienne BARRERE	MANSENCÔME
	Gérard BEZERRA	MONTRÉAL DU GERS
	Christian TOUHE RUMEAU	MOUCHAN
	Charles LABATUT	ROQUEPINE
	Michel MESTE	ST ORENS POUY PETIT
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD	VALENCE SUR BAÏSE
	Michel NOVARINI	
	Maxime CASTELNAU	
	Gilles MOUROT	
	Françoise MARTINEZ	
	Alexandre BAUDOUIN	
	Frédérique BROSSARD	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Tourisme

Président	Membres Prénoms NOMS
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Raymonde BARTHE
	Philippe DUFOUR
	Annie DHAINAUT
	Nathalie RATA
	Cécile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Bernard MARSEILLAN
	Aline PEROTTO
	Marie-Dominique RAMEAU
	Guy-Noël DUFOUR
	Patrick GIACOSA
	Daniel BELLOT
	Nicolas MELIET
	Béatrice BRETTES-GARCIA
	Patricia ESPERON
Maurice BOISON	Jean RODRIGUEZ
	Martine LABORDE
	Nicolas LABEYRIE
	Michel LABATUT
	Gisèle BIEMOURET
	Henri BOUE
	Michel MESTE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Agriculture, viticulture, circuits courts, environnement et alimentation

Président	Membres Prénoms NOMS
	Nicolas MELIET
	Gérard BEZERRA
	Bernard MARSEILLAN
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Philippe BRET
	Xavier FERNANDEZ
	Aline PEROTTO
	Patrick GIACOSA
	Cécile LAURENT
	Nathalie RATA
	Patricia ESPERON
	Alaxandre BAUDOUIN
	Daniel BELLOT
	Annie DHAINAUT
	Raymonde BARTHE
	Henry BOUE
	Jean RODRIGUEZ
Maurice BOISON	Nicolas LABEYRIE
	Guy-Noël DUFOUR
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Michel MESTE
	Frédérique BROSSARD
	Gisèle BIEMOURET

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Social

Président	Membres Prénoms NOMS
	Raymonde BARTHE
	Cécile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Nathalie RATA
	Hélène DELPECH
	Khadidja TALHAOUI
	Joris MAYOR-PLANTE
	Patricia ESPERON
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Henri BOUE
	Charles LABATUT
	Martine LABORDE
	Michel MESTE
	Gisèle BIEMOURET
	Michel NOVARINI
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Travaux

Président	Membres Prénoms NOMS
	Jean RODRIGUEZ
	Philippe BRET
	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Maxime CASTELNAU
	Françoise MARTINEZ
	Frédérique BROSSARD
	Alexandre BAUDOUIN
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Patricia ESPERON
	Michel LABATUT
	Michel MESTE
	Cécile LAURENT
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Logement et cadre de vie

Président	Membres Prénoms NOMS
	Nicolas LABEYRIE
	Cécile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Nathalie RATA
	Nicolas MELIET
	Marie-Dominique RAMEAU
	Hélène DELPECH
	Khadidja TALHAOUI
	Philippe BRET
	Jean RODRIGUEZ
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Gisèle BIEMOURET
	Michel MESTE
Maurice BOISON	

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Comité de pilotage Salvandy

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Jean-François ROUSSE
	Xavier FERNANDEZ
	Françoise MARTINEZ
	Cécile LAURENT
	Patrick GIACOSA
	Nicolas MELIET
	Philippe BRET
	Philippe BOYER
	Jean RODRIGUEZ
	Frédérique BROSSARD
	Alexandre BAUDOUIN
	Nathalie RATA
	Henri BOUE
	Patricia ESPERON
	Annie DHAINAUT
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Philippe DUFOUR
	Nicolas LABEYRIE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Comité de pilotage de l'OPAH

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Raymonde BARTHE
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Henri BOUE
	Maurice BOISON
	Denis GAUBE
	Martine LABORDE
	Jean-François ROUSSE
	Daniel BELLOT
	Philippe BOYER
	Patrick DUBOS
	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Jean RODRIGUEZ
	Patricia ESPERON
	Jean-Pierre MAO
	Pierre DULONG
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Etienne BARRERE
	Gérard BEZERRA
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Charles LABATUT
	Michel LABATUT
	Michel MESTE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Cécile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Patrick GIACOSA
	Gilles MOUROT
	Françoise MARTINEZ
	Nicolas LABEYRIE
	Helene DELPECH

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Comité consultatif pour le mode de gestion du Pole viandes de la CCT

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Alexandre BAUDOUIN
	Denis GAUBE
	Charles LABATUT
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Patrick GIACOSA
	Daniel BELLOT
	Frédérique BROSSARD
	Gérard BEZERRA
	Philippe BOYER
	Henri BOUE
	Jean RODRIGUEZ
	Jean-François ROUSSE
	Michel NOVARINI
	Martine LABORDE
	Nicolas MELIET
	Patricia ESPERON
	Aline PEROTTO
	Philippe DUFOUR
	Pierre DULONG
	Cécile LAURENT
	Guy-Noël DUFOUR
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Xavier FERNANDEZ
	Michel MESTE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Commission Aérodrome
Condom - Valence Sur Baïse

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Raymonde BARTHE
	Frédérique BROSSARD
	Françoise MARTINEZ
	Isabelle DUFAU
	Philippe DUFOUR
	Denis GAUBE
	Jean RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_08-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2020.07.08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2019 portant « Modification des statuts de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Ténarèze ».

Il rappelle que l'Office de Tourisme est administré par un Comité de direction qui désigne en son sein un Président et au plus, deux Vice-présidents.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président de la Communauté de communes.
Le Comité de Direction comprend notamment des représentants de la Communauté de communes de la Ténarèze qui détiennent la majorité des sièges, des représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze, et des représentants « membres qualifiés ».

Le nombre de membres du Comité de Direction est comme suit à :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes de la Ténarèze : 13 membres titulaires et 13 membres suppléants qui siègent au Conseil communautaire en tant que titulaires ou suppléants, étant entendu que chacune des 26 communes sera ainsi représentée au titre des membres titulaires ou suppléants dans ce collège ;

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_08-DE

- Pour le collège des « des représentants des activités, professions, organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté de communes » : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés par la Communauté de communes de la Ténarèze sur proposition du Président étant entendu que chacune des activités présentées ci-après sera ainsi représentée au titre des membres titulaires ou suppléants dans ce collège :
    - 1 représentant de l'itinérance douce,
    - 1 représentant des gîtes d'étape pour la mise en avant de la thématique jacquaire,
    - 1 représentant de l'offre en hébergement,
    - 1 représentant des restaurateurs,
    - 1 représentant des commerçants,
    - 1 représentant des boutiques de terroir,
    - 1 représentant des producteurs de la vigne,
    - 1 représentant des producteurs de la ferme,
    - 1 représentant des activités de loisirs,
    - 1 représentant des activités culturelles,
    - 1 représentant des sites de visite,
    - 1 représentant de l'évènementiel.
- Pour le collège des « membres qualifiés » :
    - 2 membres titulaires et 2 membres suppléants désignés par la Communauté de communes sur proposition de son Président.

Le Comité est donc composé de 42 membres dont 21 membres titulaires et 21 membres suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
DÉSIGNE, sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze comme visé dans le tableau ci-annexé.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_08-DE

Comité de direction de l'Office de Tourisme de la Ténarèze

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS	
Collège des membres du Conseil Communautaire		
13 Titulaires	Patrick GIACOSA	
	Béatrice BRETTES-GARCIA	
	Xavier FERNANDEZ	
	Daniel BELLOT	
	Nicolas LABEYRIE	
	Henri BOUE	
	Michel LABATUT	
	Christian TOUHE-RUMEAU	
	Michel MESTE	
	Jean-Louis DUBUC	
	Jacques MORLAN	
	Patrick DUBOS	
	Guy-Noël DUFOUR	
13 Suppléants	Philippe BOYER	
	Pierrette POURQUET	
	Martine LABORDE	
	Jean RODRIGUEZ	
	Joël DUTOUR	
	Philippe DUFOUR	
	Bernard MARSEILLAN	
	Véronique SACHETTI	
	Patricia ESPERON	
	Patrick DULONG	
	Etienne BARRERE	
	Charles LABATUT	
	Annie DHAINAUT	
Collège des représentants des activités, professions et organismes intéressés au tourisme		
6 Titulaires	Rémy SOULHOL	Itinérance Douce
	Sylvain AUBRY	Producteurs de la Vigne
	Hélène ROYER	Offre d'hébergement
	Sylvie GILES	Sites à visiter
	Jean-Pierre PUYAL	Activités Culturelles
	Cécile CHEREL	Boutiques de terroir
6 Suppléants	Christine LABATUT	Producteurs à la ferme
	Nathalie RATA	Activités de Loisirs
	Virginie GARNIER	Associations de commerçants
	Pierre VERDUZAN	Evenementiel
	Philippe ANTOINE	Gîtes d'étape
	Laurent BOLZACCHINI	Restaurateurs
Collège des " membres qualifiés"		
2 Titulaires	Gisèle BIEMOURET	Ancienne Présidente du CDTL
	Marie-Paule GARCIA	Ancienne Vice-Présidente de l'OT
2 Suppléants	Victor CAMPA	Artistes
	Sylvain TARROUX	Associations sportives

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_09-DE

2020.07.09

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : CONSEIL D'ADMNISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Vu les articles R. 123-7, R. 123-27, R. 123-28 et R. 123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale qui disposent :

Pour l'Article R123-7 :

- Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.
- Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Pour l'Article R123-27 :

- Les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-7, R. 123-10 à R. 123-23 et R. 123-25 sont, sous réserve de l'article R. 123-28, applicables aux centres intercommunaux d'action sociale créés par les communes constituées en établissement public de coopération intercommunale. Pour l'application de ces dispositions, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est substitué au maire et l'organe délibérant de cet établissement est substitué au conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_09-DE

Pour l'Article R123-28 :

- L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut décider d'accroître à part égale le nombre des membres élus et des membres nommés du conseil d'administration dans la limite du double du nombre maximum fixé à l'article R. 123-7.

Pour l'Article R123-29 :

- L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste.
- Le scrutin est secret.
- En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Par ailleurs, l'article L. 123-6 mentionné à l'article R. 123-7 dispose que :

- Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du maire, nonobstant les dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, ou en l'absence du président de l'établissement de coopération intercommunale.
- Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et, pour le centre intercommunal d'action sociale, des membres élus en son sein au scrutin majoritaire par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.
- Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.
- Les membres élus par le conseil municipal ou par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les membres nommés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.
- Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le Président de la Communauté de communes est Président de droit du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Monsieur le Président expose qu'il convient de fixer en nombre égal le nombre des membres élus et des membres nommés au Conseil d'Administration du CIAS étant entendu que les membres nommés par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le sont parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées au sein de la Communauté de communes. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_09-DE

associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le Président propose donc de fixer le nombre de membres élus à 16 et par conséquent de fixer à 16 le nombre de membres nommés par arrêté.

Monsieur le Président propose que le scrutin soit de liste.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 16 représentants au sein du conseil d'administration du CIAS ;
Considérant que les personnes suivantes souhaitent se présenter sur une seule et même liste aux élections du Conseil d'Administration, à savoir :
Philippe BOYER, Henri BOUÉ, Denis GAUBE, Hélène DELPECH, Gisèle BIÉMOURET, Bernard MARSEILLAN, Christiane MONDIN-SÉAILLES, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Alexandre BAUDOUIN, Michel NOVARINI, Raymonde BARTHE, Cécile LAURENT, Khadidja TALHAOUI, Martine LABORDE, Philippe DUFOUR et Gilles MOUROT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir reçu un vote **à l'unanimité,**
FIXE le nombre de membres élus à 16 et le nombre de membres nommées à 16,
DIT que le scrutin est de liste,
VU les résultats du scrutin,
PROCLAME administrateurs élus du CIAS, les personnes comme indiqué dans le tableau ci-annexé,
DIT que Monsieur le Président arrêtera la liste des membres nommés,
DIT également que le Conseil d'Administration sera installé dans les deux mois suivants l'élection du Président de la Communauté de communes.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_09-DE

Conseil d'administration du CIAS

Président	Membres Prénoms NOMS
	Administrateurs élus
	Philippe BOYER
	Henri BOUE
	Denis GAUBE
	Hélène DELPECH
	Gisèle BIEMOURET
	Bernard MARSEILLAN
	Christiane MONDIN-SEAILLES
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Alexandre BAUDOUIN
	Michel NOVARINI
	Raymonde BARTHE
	Cécile LAURENT
	Khadidja TALHAOUI
	Martine LABORDE
	Philippe DUFOUR
	Gilles MOUROT
Maurice BOISON	**Administrateurs Nommés**

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

2020.07.10

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.

ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.

ABSENTS :

PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.

SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES SYNDICATS MIXTES

Monsieur le Président expose que à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire, il convient de désigner les délégués dans les Syndicats Mixtes à savoir :

- **Pour le SICTOM du secteur de Condom :** 29 délégués titulaires et 29 délégués suppléants.
- **Pour le Syndicat Armagnac Ténarèze au titre de la carte SPANC (communes de Cazeneuve, Fourcès, Lagraulet du Gers, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Montréal du Gers) :** 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants.
- **Pour le Syndicat Mixte des Trois Vallées (SM3V) au titre de la carte fourrière animale :** 3 délégués titulaires.
- **Pour le Syndicat Mixte « Gers Numérique » :** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.
- **Pour le Syndicat Mixte « SCOT de Gascogne » :** 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.
- **Pour le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gelise et de l'Auzoue (communes de Beaumont, Cazeneuve, Condom, Fourcès, Lagraulet du Gers, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Montréal du Gers, et Mouchan) :** 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.
- **Pour le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents (pour les communes de Beaucaire, Béraut, Cassaigne, Condom, Lagardère, Larroque-Saint-Sernin, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy, Valence-sur-Baïse) :** 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré ligne par ligne tel qu'indiqué ci-dessous,
DÉSIGNE les délégués dans les syndicats mixtes, ligne par ligne, comme indiqué dans les tableaux ci-annexés, à savoir :

- Pour le **SICTOM** du secteur de Condom : **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat Armagnac Ténarèze au titre de la carte SPANC** (communes de Cazeneuve, Fourcès, Lagraulet du Gers, Larroque sur l'Osse, Lauraët, Montréal du Gers) **: le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat Mixte des Trois Vallées** (SM3V) au titre de la carte fourrière animale **: le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat Mixte « Gers Numérique » : le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat Mixte « SCOT de Gascogne » : le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat Mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue** (communes de Beaumont, Cazeneuve, Condom, Fourcès, Lagraulet du Gers, Larressingle, Larroque sur l'Osse, Montréal du Gers, et Mouchan) **: le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;
- Pour le **Syndicat d'Aménagement de la Baïse et** Affluents (pour les communes de Beaucaire, Béraut, Cassaigne, Condom, Lagardère, Larroque-Saint-Sernin, Maignaut-Tauzia, Mansencôme, Roquepine, Saint-Orens-Pouy-Petit, Saint-Puy, Valence-sur-Baïse) **: le conseil délibère favorablement à l'unanimité**.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Sictom du secteur de Condom

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
29 Titulaires 1 délégué par commune 3 de plus à Condom	Jacques MORLAN
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Yolande GAIKOWSKI
	Pierre PHILIP
	Maurice BOISON
	Jean-Marie BARTOLINI
	Edouard DONA
	Jean-François ROUSSE
	Cécile LAURENT
	Gisèle BIEMOURET
	Maxime CASTELNAU
	Albert LALANNE
	Véronique GOUZENES
	Fabien DUCOUSSEAU
	Agnes BUSNEL
	Xavier FERNANDEZ
	Bernard JEGUN
	Erik LAMARQUE
	Jean-Bernard REMY
	Michel SENTEX
	Joël DUTOUR
	Philippe LEBE
	Gérard BEZERRA
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Charles LABATUT
	Michel MAZZONETTO
	Patrice PETI-JEAN
	Michel BLANCARD
29 Suppléants	Jean-Claude MASSANO
	Christiane DAUZAC
	André PARACHE
	Muriel THORE
	Henri BOUE
	Bernard FULGENCE
	Véronique SACHETTI
	Georges LEVIGNAC
	Jean-Paul BEYRIE
	Alexandre BAUDOUIN
	Françoise MARTINEZ
	Claudine GIRAUD
	Bernard SICHER
	Pierre MORETTO
	Philippe KNIES
	Loretta GAUCHE
	David COMTE
	Jean RODRIGUEZ
	Joël DUBOUCH
	Michèle LAGRAULET
	Michel MAYOR
	Thierry DESPAX
	David TUMELERO
	Amandine CARRERE
	Marie-Rose DEBRANCHE
	Raymond SOLANS
	Karl BORDENAVE
	Sylvie BRUNEAUD
	Bernard LAPEYRE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Syndicat Armagnac Tenareze (carte Spanc)

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
12 Titulaires	Nicolas MELIET
	Laureta GAUCHE
	Roland AXMANN
	Elisabeth TOURNIER
	Valérie DELLA VALLE
	Nicole PINSOLLES
	Marie-Clémence LABORDE
	Jerôme JAUMAIN
	Pierre MINIAYLO
	Miloud BENJADDI
	Nelly DESPAX
	Sébastien LANSMANT
12 Suppléants	Pierrette POURQUET
	Vincent PIQUEMAL
	José MONDIN
	François PEREZ
	Nicolas CAMBOS
	Benoit RANC
	Georges LEVIGNAC
	Marie-Claude DECOSTER
	Jean-Bernard REMY
	Thierry TIFFON
	Amandine CARRERE
	Nicolas LABEYRIE

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Syndicat mixte des 3 vallées

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
3 Titulaires	Valérie LANEQUE
	Martine LABORDE
	Bernard MARSEILLAN

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Syndicat mixte Gers Numérique

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
1 Titulaire	Sandrine REDOLFI DE ZAN
1 Suppléant	Frédérique BROSSARD

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Syndicat mixte Scot de Gascogne

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
3 Titulaires	Philippe BRET
	Jean RODRIGUEZ
	Martine LABORDE
3 Suppléants	Nicolas MELIET
	Jean-Paul BEYRIE
	Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_10-DE

Syndicat mixte des bassins versants de l'Osse, de la Gélise et de l'Auzoue

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
9 Titulaires	José MONDIN
	Cédric LUSSAGNET
	Markus GRÖBER
	Robert FASOLO
	Georges LEVIGNAC
	Fabrice SERNIGUET
	Mathieu CASTETS
	David COMTE
	Valérie DELLA VALLE
9 Suppléants	Bernard SICHER
	Franck DUFFRECHOU
	Françoise MICO
	Pierre PHILIP
	Sylvain BRUN
	Mathieu GARCIA
	Thomas TALES
	Valérie LANEQUE
	Véronique ZANON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_07-DE

Comité de pilotage de l'OPAH

Président	Membres Prénoms NOMS
Maurice BOISON	Raymonde BARTHE
	Annie DHAINAUT
	Philippe DUFOUR
	Henri BOUE
	Maurice BOISON
	Denis GAUBE
	Martine LABORDE
	Jean-François ROUSSE
	Daniel BELLOT
	Philippe BOYER
	Patrick DUBOS
	Nicolas MELIET
	Xavier FERNANDEZ
	Jean RODRIGUEZ
	Patricia ESPERON
	Jean-Pierre MAO
	Pierre DULONG
	Sandrine REDOLFI DE ZAN
	Etienne BARRERE
	Gérard BEZERRA
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Charles LABATUT
	Michel LABATUT
	Michel MESTE
	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
	Cécile LAURENT
	Alexandre BAUDOUIN
	Patrick GIACOSA
	Gilles MOUROT
	Françoise MARTINEZ
	Nicolas LABEYRIE
	Helene DELPECH

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

2020.07.11

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.

ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.

ABSENTS :

PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.

SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Président expose que, à la suite du renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire, il convient de désigner les représentants de la Communauté de communes dans les organismes extérieurs à savoir :

- **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac :** 7 titulaires et 7 suppléants ;
- **Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Condom :** 1 titulaire ;
- **Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry :** 1 titulaire (sans voix délibérative) et 1 suppléant ;
- **Conseil d'Administration du Lycée Bossuet :** 1 titulaire et 1 suppléant ;
- **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :** 1 titulaire et 1 suppléant ;
- **Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne en cours de création :** 1 titulaire ;
- **Commission consultative paritaire sur la Transition Energétique Syndicat d'Energies du Gers (SDEG) :** 1 titulaire ;

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

- **Convention d'Entente Bassin des Auvignons :** 3 titulaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré ligne par ligne tel qu'indiqué ci-dessous,
DÉSIGNE les représentants de la Communauté de Communes dans les organismes extérieurs et assimilés comme indiqué dans les tableaux ci-annexés pour :

- **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac :** 7 titulaires et 7 suppléants, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Condom :** 1 titulaire, **le conseil délibère par 32 voix pour, 14 voix contre de** ROUSSE Jean-François pour lui-même et par procuration pour PITTON Lionel, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, CASTELNAU Maxime pour lui-même et par procuration pour GIACOSA Patrick, DELPECH Hélène pour elle-même et par procuration pour TALHAOUI Khadidja, DUFAU Isabelle, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MOUROT Gilles, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique **et 2 abstentions de** BEYRIE Jean-Paul et FERNANDEZ Charlotte;

- **Conseil d'Administration du Collège Saint-Exupéry :** 1 titulaire (sans voix délibérative) et 1 suppléant, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Conseil d'Administration du Lycée Bossuet :** 1 titulaire et 1 suppléant, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité, le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :** 1 titulaire et 1 suppléant, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Commission Locale de l'Eau (CLE) pour le futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne en cours de création :** 1 titulaire, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Commission consultative paritaire sur la Transition Energétique Syndicat d'Energies du Gers (SDEG) :** 1 titulaire, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité** ;

- **Convention d'Entente Bassin des Auvignons :** 3 titulaires, **le conseil délibère favorablement à l'unanimité.**

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

PETR

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
7 Titulaires	Patrick DUBOS
	Nicolas MELIET
	Maurice BOISON
	Martine LABORDE
	Christian TOUHE-RUMEAU
	Frédérique BROSSARD
	Patricia ESPERON
7 Suppléants	Gisele BIEMOURET
	Michel MESTE
	Aline PEROTTO
	Annie DHAINAUT
	Jean RODRIGUEZ
	Nicolas LABEYRIE
	Xavier FERNANDEZ

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

Conseil de surveillance de l'hôpital de Condom

FONCTIONS	Membre Prénom NOM
1 Titulaire	Alexandre BAUDOUIN

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

CA du collège Saint Exupéry

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
1 Titulaire	Frédérique BROSSARD
1 Suppléant	Cécile LAURENT

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

CA du lycée Bossuet

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
1 Titulaire	Christian TOUHE-RUMEAU
1 Suppléant	Philippe BRET

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

PDALHPD	
FONCTIONS	**Membres Prénoms NOMS**
1 Titulaire	Nicolas LABEYRIE
1 Suppléant	Gisèle BIEMOURET

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

Commission locale de l'eau	
FONCTIONS	**Membre Prénom NOM**
1 Titulaire	Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

Commission consultative paritaire sur la Transition Énergétique	
FONCTIONS	**Membre Prénom NOM**
1 Titulaire	Nicolas MELIET

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_11-DE

Convention d'Entente Bassin des Auvignons

FONCTIONS	Membres Prénoms NOMS
3 Titulaires	Maurice BOISON
	Jean-François SARROMEJEAN
	Pierre DULONG

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

2020.07.12

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------0----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.

ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.

ABSENTS :

PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.

SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DÉMATÉRIALISATION DES COMMUNICATIONS AVEC LES ÉLUS

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent mandat, les élus avaient opté pour la dématérialisation des envois de documents y inclus les invitations et les convocations.

Monsieur le Président expose que, à la suite du renouvellement du Conseil communautaire, il convient de proposer au Conseil de nouveau, cette dématérialisation, qui devient par ailleurs la règle par défaut.

Par conséquent, il s'agit d'envoyer les invitations et les convocations par transmission électronique sécurisée à l'ensemble des élus dans le respect des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ainsi garantir la date d'envoi, la traçabilité de la mise à disposition effective, et la conservation de la preuve de la télétransmission, ce qui aujourd'hui, est assuré par le logiciel KBOX de la société Qualigraf.

Dématérialiser les convocations et les documents sous-entend que les élus soient en mesure d'y accéder. Afin de faciliter ce procédé, beaucoup de collectivités et d'établissements publics mettent à disposition des interfaces numériques (tablettes, micro-ordinateurs, …) pour permettre aux élus de lire, traiter, archiver les invitations et les exposés.

Il faut donc que les élus soient équipés comme suit :

- ✓ Un outil numérique connectée en WiFi avec son chargeur (et sa housse de protection),
- ✓ Un clavier numérique,
- ✓ Un accès à la plateforme de dématérialisation Kbox via un compte personnel,
- ✓ Une application de messagerie avec un compte de messagerie spécifique de type « @cc-tenareze.org »,

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

- ✓ Un outil de navigation internet, un calendrier, un compte Kbox, l'application de visio-conférence TEAMS.

La mise à disposition de cet équipement fera l'objet d'une convention ci-annexée. A la fin du mandat, les élus auront la possibilité d'acheter cet équipement.

Monsieur le Président expose qu'une consultation pour un marché inférieur à 40 000 euros HT a été lancé. Le marché peut être attribué et signé pour l'achat de 49 interfaces numériques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
PREND ACTE de la continuité de l'abonnement annuel à la plateforme KBOX pour l'ensemble des Conseillers communautaires ;
PREND ACTE de l'achat des interfaces numériques ;
APPROUVE la convention de mise à disposition ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et ses éventuels avenants, et à prendre toutes les mesures pour la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

la Ténarèze
communauté

Convention et Charte pour l'usage d'interfaces numériques dans le cadre de la dématérialisation

Communauté de Communes de la Ténarèze Quai Laboupillère - 32100 CONDOM
Tél. : 05 62 28 73 53 - Fax : 05 62 68 27 41- contact@cc-tenareze.fr

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

Préambule :

La Communauté de communes de la Ténarèze a mis en place une solution pour l'envoi dématérialisé aux conseillers communautaires titulaires des invitations, convocations, exposés, rapports et tous autres documents relatifs aux conseils communautaires, commissions et autres instances pour les conseillers communautaires et plus généralement afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant des compétences de la Communauté de Communes.

Vu la délibération en date du 6 août 2020 portant « dématérialisation des communications avec les élus », les Conseillers communautaires ont décidé de continuer à utiliser des solutions numériques de dématérialisation, et le Conseil communautaire a acté l'achat de 49 interfaces numériques.

La présente convention et charte a pour objet de définir les engagements réciproques entre la Communauté de communes et les utilisateurs de l'outil numérique. Les conditions de cette dotation sont définies par le présent document, intitulé « Convention et charte pour l'usage d'interfaces dans le cadre de la dématérialisation ».

Article 1 : Désignation du matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition comprend (cf annexe) :

- ✓ Un outil numérique connectée en WiFi avec son chargeur et sa housse de protection,
- ✓ Un clavier numérique,
- ✓ Un accès à la plateforme de dématérialisation Kbox via un compte personnel,
- ✓ Une application de messagerie avec un compte de messagerie spécifique de type « @cc-tenareze.org »,
- ✓ Un outil de navigation internet, un calendrier, un compte Kbox, l'application de visioconférence TEAMS.

Article 2 : Procédure de déploiement

Après signature de la convention et charte, la mise à disposition du matériel ainsi que la procédure de déploiement seront formalisées de la façon suivante :

- ✓ Signature d'une attestation de remise du matériel,
- ✓ Organisation d'une session de formation à l'utilisation de l'outil numérique,
- ✓ Mise en place d'une assistance par le personnel de la Communauté de communes pour l'utilisation du matériel

Article 4 : Propriété et utilisation

Le matériel mis à disposition reste la propriété de la Communauté de communes de la Ténarèze pendant la durée du mandat. A la fin du mandat, la Communauté de communes propose à l'élu de racheter le matériel mis à disposition. Le prix de rachat de l'ensemble du matériel mis à disposition est fixé à 40 euros. A l'issue du mandat, l'élu pourra acheter cette interface numérique.

L'élu veille à se munir de cet outil pour toute réunion du conseil communautaire. L'usage du matériel est réservé uniquement à l'utilisateur dont l'identité figure sur la présente convention.

L'utilisation à titre privatif par l'élu lui-même en complément de l'utilisation liée au mandat est autorisée sous réserve que cette utilisation privative (en termes de stockage, de débit, de capacité de téléchargement,…) ne vienne pas perturber l'utilisation liée au mandat, et étant précisé, d'une part, que

Communauté de Communes de la Ténarèze Quai Laboupillère - 32100 CONDOM
Tél. : 05 62 28 73 53 - Fax : 05 62 68 27 41- contact@cc-tenareze.fr

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

la sauvegarde des données personnelles est à la charge de l'utilisateur et, d'autre part, que les données personnelles conservées dans l'outil numérique sont susceptibles d'être écrasées en cas de besoin (remise à zéro de l'outil numérique pour des raisons de service, chargement de nouvelles versions d'applications, etc…), la responsabilité de la Communauté de communes ne pouvant être recherchée pour la perte de ces données.

Pendant la durée du mandat, l'utilisateur veille à ne pas utiliser cet équipement informatique pour accéder à des contenus répréhensibles, que ce soit simplement pour les consulter ou pour les charger, les stocker ou les diffuser. En cas d'utilisation non conforme et répétée de l'équipement informatique par l'élu, il pourra être mis fin à l'accès réseau et la restitution de l'outil numérique pourra lui être demandée.

La Communauté de communes met à disposition des élus une adresse mail (prenom.nom@cc-tenareze.org). Cette adresse est utilisée exclusivement pour les correspondances avec la Communauté de communes. La responsabilité de la Communauté de communes ne saurait être engagée pour toute autre utilisation privée (envoi de mail, blog, réseaux sociaux, achat sur internet, etc., …).

L'utilisateur doit veiller personnellement à la bonne conservation de l'équipement. A ce titre, l'outil numérique ne doit pas être utilisée sans la sacoche de transport avec lequel elle est mise à disposition. L'utilisateur veille à la confidentialité du mot de passe qui lui est strictement personnel.

Article 5 : Maintenance

Pendant la durée du mandat, la maintenance et la configuration des matériels sont de la compétence exclusive des services de la Communauté de communes de la Ténarèze. Aucune intervention externe n'est autorisée sur le matériel.

Sur demande des services de la Communauté de communes de la Ténarèze, pour les tâches de maintenance ne pouvant être effectuées à distance, l'utilisateur rapporte dans les meilleurs délais l'équipement au service informatique.

Article 6 : Assurance et garantie

Pendant la durée du mandat, le matériel mis à disposition sera assuré par la Communauté de communes de la Ténarèze.

En cas de casse, de perte ou de vol (non couvert par la garantie constructeur), la Communauté de communes de la Ténarèze fera le nécessaire pour qu'un matériel de remplacement soit attribué.

En cas de perte ou de vol, quelles qu'en soient les circonstances, l'utilisateur devra fournir à la Communauté de communes de la Ténarèze une copie du récépissé de la déclaration faite au commissariat de police ou à la gendarmerie.

L'utilisateur doit veiller à une utilisation du matériel en bon père de famille. La Communauté de communes de la Ténarèze décline toute responsabilité en cas d'accident quant à une mauvaise utilisation du matériel.

Communauté de Communes de la Ténarèze Quai Laboupillère - 32100 CONDOM
Tél. : 05 62 28 73 53 - Fax : 05 62 68 27 41- contact@cc-tenareze.fr

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

Je soussigné (e) :……

(Commune de : ……)

déclare accepter l'envoi dématérialisé et :

- ✓ Disposer à son domicile et/ou en mairie d'un accès WiFi,
- ✓ S'engager à emmener en séance son outil numérique batterie chargée,
- ✓ Compléter et signer l'attestation de remise de matériel ci-annexée.

Fait en deux exemplaires originaux

A Condom, le……..

Signature de l'élu -

Signature de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

ANNEXE 1

ATTESTATION DE REMISE DE MATÉRIEL

A CONSERVER PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Madame, Monsieur :……..

Domicilié(e) :…….

DÉSIGNATION	MARQUE	MODÈLE	NUMERO DE SERIE

DATE DE REMISE : ……

ADRESSE E-MAIL Communauté de Communes :

@cc-tenareze.org

Fait à…….le,…….

L'Élu

Madame, Monsieur …….

(nom et signature)

Le Président de la Communauté de la communes de la Ténarèze

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_12-DE

ATTESTATION DE REMISE DE MATÉRIEL

A CONSERVER PAR LE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur :……..

Domicilié(e) :…….

DÉSIGNATION	MARQUE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE

DATE DE REMISE : ……

ADRESSE E-MAIL Communauté de Communes :

……..@cc-tenareze.org

Fait à…….le, …….

L'Elu

Le Président de la Communauté de la communes de la Ténarèze

Madame, Monsieur …….

(nom et signature)

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_13-DE

2020.07.13

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : CONVENTION TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur le Président rappelle que l'article 128 de la loi du 7 août 2015 de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) dispose que « la transmission des actes par voie électronique prévue à l'article L. 2131-1 n'est obligatoire que pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans un délai de cinq ans à compter de la promulgation de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. »

Monsieur le Président expose que la convention déjà mise en œuvre par la Communauté de communes de la Ténarèze pour la transmission des actes au contrôle de légalité doit être revue pour intégrer tous les actes concernés (actes administratifs, réglementaires et budgétaires).

Monsieur le Président rappelle que cette transmission électronique « @CTES » se fait déjà grâce au tiers de télétransmission S²low de la société Adullact dont l'opérateur de transmission est le Centre de Gestion du Département du Gers (CDG32).

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire d'approuver la convention entre le représentant de l'État et la Communauté de communes pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité comme ci-annexée et de dire qu'elle remplace la précédente convention.

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_13-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE la convention de mise à disposition ci-annexée,
DIT qu'elle remplacera la précédente convention,
AUTORISE Monsieur le Président à compléter et signer la convention et ses éventuels avenants, et à prendre toutes les mesures pour la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
COMCOM EN ARMAGNAC

Maurice BOISON

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_14-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

2020.07.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE
----------o----------
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le six août, à dix-neuf heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 49 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle Pierre de Monstesquiou, place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténarèze.
ÉTAIENT PRÉSENTS : REDOLFI de ZAN Sandrine, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BROSSARD Frédérique, ROUSSE Jean-François, DUFOUR Philippe, BRET Philippe, LABATUT Michel, TOUHÉ-RUMEAU Christian, MELIET Nicolas, BARTHE Raymonde, RODRIGUEZ Jean, LABEYRIE Nicolas, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel est remplacé par son suppléant ALBINET David, BOUÉ Henri, BOYER Philippe, DHAINAUT Annie, DUBOS Patrick, DUFOUR Guy-Noël, ESPÉRON Patricia, FERNANDEZ Xavier, GAUBE Denis, MARSEILLAN Bernard, MESTÉ Michel, BAUDOUIN Alexandre, BEYRIE Jean-Paul, BIEMOURET Gisèle, CASTELNAU Maxime, DELPECH Hélène, DUFAU Isabelle, FERNANDEZ Charlotte, LAURENT Cécile, MARTINEZ Françoise, MAYOR-PLANTE Joris, MONDIN-SEAILLES Christiane, MOUROT Gilles, NOVARINI Michel, PEROTTO Aline, RAMEAU Marie-Dominique et RATA Nathalie.
ABSENTS EXCUSÉS : BEZERRA Gérard, DULONG Pierre, LABORDE Martine, LABATUT Charles, BRETTES-GARCIA Béatrice, GIACOSA Patrick, PITTON Lionel et TALHAOUI Khadidja.
ABSENTS :
PROCURATIONS : BEZERRA Gérard a donné procuration à MONDIN-SEAILLES Christiane, LABORDE Martine a donné procuration à LABEYRIE Nicolas, LABATUT Charles a donné procuration à DUFOUR Guy-Noël, BRETTES-GARCIA Béatrice a donné procuration à BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, GIACOSA Patrick a donné procuration à CASTELNAU Maxime, PITTON Lionel a donné procuration à ROUSSE Jean-François et TALHAOUI Khadidja a donné procuration à DELPECH Hélène.
SECRETAIRE : FERNANDEZ Charlotte.

OBJET : DELOCALISATION EVENTUELLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU COMITE L'OFFICE DE TOURISME et DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Monsieur le Président expose que l'article L. 5211-11 du Code Général des Collectivités dispose que : *« L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre ou, pour les syndicats formés en vue d'une seule œuvre ou d'un seul service d'intérêt intercommunal, une fois par semestre. A cette fin, le président convoque les membres de l'organe délibérant. L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres. (..) ».*

Il expose, par ailleurs, que les conditions sanitaires liées à la pandémie du Covid 19 ont temporairement assoupli les textes puisque jusqu'au 30 août 2020, il est possible pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de se réunir dans un autre lieu qu'à l'accoutumée. Il s'agit, en effet, des dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 modifié par l'article 8 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires.
L'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 dispose que : « *Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, si le lieu de réunion de l'assemblée délibérante ne permet pas d'assurer sa tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un établissement public de coopération*

Envoyé en préfecture le 10/08/2020
Reçu en préfecture le 10/08/2020
Affiché le
ID : 032-243200417-20200806-2020_07_14-DE

intercommunale à fiscalité propre peut décider de réunir le conseil en tout lieu dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa, l'autorité territoriale informe préalablement le représentant de l'État dans le département du lieu choisi pour la réunion du conseil. Le présent article est applicable jusqu'au 30 août 2020 ou, si celui-ci est prolongé au-delà de cette date, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article

A ce jour, la disposition ci-dessus n'est valable que jusqu'au 30 août 2020. Sans autre texte, c'est l'article L 5211-11 susvisé qui prévaudra.
Par conséquent, afin de pouvoir assurer la tenue dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur :

- Des réunions du Conseil communautaire,
- De réunion d'élection du Président et du ou des Vice-Président(s) du Comité de Direction de l'Office de Tourisme,
- De la première réunion d'installation du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

qui se réunissent habituellement au siège de la Communauté de communes et dans l'hypothèse où ces réunions ne se tiennent pas en visio-conférence,
Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de pouvoir délocaliser, au-delà du 30 août 2020, la tenue de ces réunions en septembre et octobre, dans une salle susceptible de les accueillir sur le territoire de la Ténarèze et il demande à l'assemblée d'approuver ce point.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
OUÏ l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE que les réunions de l'organe délibérant de la Communauté de communes, ainsi que la réunion d'élection du Président et du ou des Vice-Président(s) du Comité de Direction de l'Office de Tourisme, de la première réunion d'installation du Centre Intercommunal d'Action Sociale, le cas échéant, puissent au-delà du 30 août 2020, soit en septembre et octobre, se tenir dans un autre lieu qu'à l'accoutumée à savoir dans une salle susceptible de les accueillir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur sur le territoire de la Ténarèze ;
AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à effectuer toutes les démarches pour mener à bien l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme le 07 août 2020

Le Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,

Maurice BOISON